

Délibération n°2020-02-04p

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution des aides financières Dossier « GAEC La Ruche à six pattes » Saint-Pantaléon-de-Lapleau

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	72
Pouvoirs	15
Votants	87

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juin 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'ordonnance 2020-39 du 1^{er} avril 2020.

Henri Granet est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents en visioconférence mesdames et messieurs les conseillers : Stéphane Brindel ; Baptiste Galland ; Nathalie Le Gall ; Catherine Nirelli ; Stéphane Peyraud ; Jean-Pierre Saugeras.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Anne-Marie Aubessard	à	Philippe Brugère	Marc Bujon	à	Pierre Chevalier
Sandra Delibit	à	Michel Buche	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Xavier Gruat	à	Pierre Chevalier	Michel Lacrocq	à	Jean-Marc Michelon
Daniel Mazière	à	Claude Bauvy	Dominique Miermont	à	Bernard Gaertner
Guy Monnet	à	Nicole Berthon	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Philippe Roche
Jean-Marc Sauviat	à	Mady Junisson			

- Élus excusés :

Maryse Badia ; Marine Belle ; Jean-Paul Bourre ; Robert Bredèche (représenté par Aline Chevalier) ; Geneviève Disdero ; Daniel Escurat (représenté par Daniel Joly) ; Alain Gueguen ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Michel Lefort-Lary ; Martine Pannetier ; Daniel Poigneau ; Francis Roques ; Christine Rougerie ; Gérard Rougier ; Christophe Tur (représenté par Claude Davoine) ; Gérard Vinsot.

Références :

- Délibération du 12 avril 2018 relative au règlement d'intervention des aides aux entreprises
- Procès-verbal du comité restreint du 05 mai 2020

Le président explique que le comité d'agrément restreint s'est réuni le 5 mai afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 8 « dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » et l'axe 3 « Soutien aux investissements agricoles » des dispositifs :

- ▶ Action 8.1. Créa Commerce
- ▶ Action 8.3. Maintien, modernisation et développement du commerce et des services
- ▶ Action 3.1 Investissement matériel innovants des agriculteurs

Le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires propose de subventionner **M. Soubrane** pour développer son activité et optimiser ses conditions de travail à Saint Pantaléon de Lapeau.

Nature	Montant attribué
Les investissements matériels innovants de l'exploitation agricole	604,80 €
	604,80 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant global de 604,80 € dans le cadre du dispositif 3.1 investissement matériel innovant des agriculteurs.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

Ussel, le 10 juin 2020

Le président,
Pierre Chevalier

